

ANNONCE TRANSMISE
AVIS DE CONCESSION
DATE D'ÉMISSION : 10/06/2022 - 17:21

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

AVIS DE CONCESSION

Directive : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Ville de Paris, DASCOS Académie du Climat 2, Place Baudoyer, F - 75004 Paris, courriel : Sandrine.deharo@paris.fr

Code NUTS : FR101

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.paris.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://Marches.maximilien.fr>

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=813124&orgAcronyme=r8t>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=813124&orgAcronyme=r8t>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Concession de services relative à l'exploitation d'un espace partagé à destination de tiers-lieu et buvette à l'Académie du Climat, située 2 place Baudoyer à Paris 4ème.

Numéro de référence : 2200919

II.1.2) Code CPV principal : 92000000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Le site dont le concessionnaire assurera l'exploitation dans le cadre de la concession de services est inclus au sein de l'établissement Académie du Climat, située 2 place Baudoyer à Paris 4e. Le concessionnaire assurera l'exploitation de cet espace partagé à destination de tiers-lieu et buvette.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 900000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

92000000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR101

II.2.4) Description des prestations : Le concessionnaire prendra en charge l'animation et l'exploitation du lieu dans la perspective d'y accueillir et d'y mobiliser les acteurs engagés et militants pour le climat et la transition écologique, au travers notamment des activités suivantes :

- Une programmation régulière pour une animation du lieu tout au long de l'année, afin créer un lieu de vie, de débat, d'échange, pour attirer tous les publics en synergie avec l'ensemble des acteurs de la transition écologique, en cohérence avec la programmation proposée par l'Académie du Climat. Il est à noter que l'ensemble de ces animations devront être proposées gratuitement aux publics ;
- Un lieu d'accueil de tous les publics, pour tous les moments de la journée et pour des usages professionnels, culturels et festifs variés ;
- Une offre de buvette - restauration légère s'inscrivant de façon exemplaire dans le cadre de la Stratégie Alimentation Durable de la Ville de Paris tout en pratiquant des tarifs attractifs afin de garantir l'accès à un public varié, tant usager de l'Académie qu'organisateur d'événements ou grand public extérieur ;
- Une activité annexe éventuelle de réceptions ou événements payants.

L'ensemble des activités s'exercera dans les conditions décrites au dossier de consultation.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 900000 euros

II.2.7) Durée de la concession :

Durée en mois : 36

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : Durée 36 mois

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Le candidat/membre du groupement fournit :

- 1) Lettre de candidature valant le cas échéant habilitation du mandataire (DC1 annexé au RC)
- 2) Déclaration (DC2 annexé au RC) ou pièce indiquant : nom, forme juridique, raison sociale, coordonnées ;
- 3) Pouvoirs de la ou les personnes ayant qualité pour engager le candidat le cas échéant
- 4) Documents justifiant l'absence d'exclusion au titre des art. L3123-1 à L3123-14 précités dont : certificats et attestations de régularité fiscale et sociale (à la date d'examen des candidatures) ; extrait du registre pertinent de moins de 3 mois (K, Kbis, D1), le cas échéant copie des jugements pour les candidats en redressement judiciaire

En cas de groupement, pouvoir donné éventuellement au mandataire pour engager l'ensemble des membres du groupement (Formulaire DC1 complété). Un extrait K-bis ou document similaire datant de moins de 3 mois. En cas de société filiale, un organigramme faisant apparaître la structure juridique (principaux actionnaires) et les liens avec la société mère. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises

III.1.2) Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.5) Informations sur les concessions réservés

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 18/07/2022 à 12 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires :

Concession de services soumise aux articles L.1121-3, L3126-1 et suivants, et R.3126-1 et suivants du Code de la commande publique et L.1410-1 à L1410-3, R. 1410-1 et R. 1410-2 du Code général des collectivités territoriales. Procédure ouverte : les candidats remettront leur candidature et leur offre dans un même pli électronique, dans les conditions décrites au règlement de consultation.

La candidature comprend les éléments listés à la section III ci-dessus. L'offre comprend les documents détaillés dans le règlement de consultation. Les plis devront être transmis impérativement par voie dématérialisée sur <https://marches.maximilien.fr> avant la date et heure limite fixée au IV.2.2. Ils devront contenir dans un unique envoi deux sous-dossiers distincts relatifs à la candidature et à l'offre. Les dossiers arrivés en retard ne seront pas examinés. Possibilité d'adresser ou déposer une copie de sauvegarde à l'adresse précisée dans le dossier de consultation. Les candidats pourront se présenter soit seuls, soit en groupement d'entreprises. En cas de groupement, chaque membre doit fournir l'ensemble des informations et pièces demandées (sauf la lettre de candidature valant le cas échéant habilitation du mandataire). Pour les documents demandés au III.1.1)-4, le candidat établi hors de France fournit les certificats ou documents équivalents délivrés par l'autorité administrative ou judiciaire compétente de son pays d'origine ou d'établissement attestant de l'absence de cas d'exclusion. Le cas échéant, les candidats joignent une traduction en français des documents remis dans une autre langue. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités pour la présentation de sa candidature, il doit les mentionner dans sa lettre de candidature et produire, pour chacun d'eux, les mêmes documents que ceux exigés de lui pour justifier de ses capacités, ainsi qu'un engagement écrit de chacun d'eux qu'il disposera de leurs capacités pour l'exécution du contrat. Si le candidat s'appuie sur un opérateur pour ses seules capacités techniques et/ou professionnelles, à l'exclusion des capacités économiques et/ou financières, le candidat n'est pas tenu de produire les liasses fiscales pour cet opérateur. A minima, une visite du site sera proposée à chaque soumissionnaire en présence d'un représentant de la Ville de Paris. Une à deux visites complémentaires pourront être organisées à la demande des soumissionnaires le cas échéant. Les candidats qui produisent une candidature incomplète ou contenant de faux renseignements ou documents ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure. Seront déclarées irrecevables et éliminées les candidatures présentées par un candidat qui ne peut participer à la procédure (articles L3123-19 et L3123-20 du code de la commande publique) ou qui ne possède pas les capacités ou aptitudes exigées aux points III.1.2) et III.1.3).

Dans le cadre de leur offre, les candidats pourront proposer un montant de participation financière de la Ville, désignée prix, dans les conditions prévues au dossier de consultation.

Seules les offres des candidats donc la candidature aura été jugée recevable seront analysées. Au vu de l'avis de la commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT, l'autorité concédante organisera une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires. Au terme des négociations, le choix du concessionnaire sera effectué en application des critères définis dans le dossier de consultation et soumis au vote du Conseil de Paris. Il sera demandé au candidat ou au groupement d'entreprises retenu de constituer, en tant qu'actionnaires, une société dédiée à l'exécution du contrat. Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Le montant estimé indiqué au II.2.6) de la concession est exprimé en euros HT constants, valeur juin 2022 et correspond au chiffre d'affaires hors taxes estimé total du concessionnaire sur la durée du contrat, au titre de l'exécution de la concession. Ce chiffre d'affaires inclut ainsi l'ensemble des produits, sur une durée de 3 ans, liés à l'exploitation du site.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F - 75004 Paris, Tél : +33 144594400, courriel : Grefte.ta-

paris@juradm.fr, Fax : +33 144594646, adresse internet : <http://paris.tribunal.administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Avant la conclusion du contrat, la présente consultation, peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative. A compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions définies par le Conseil d'État dans sa décision no 358994

Département de Tarn-et-Garonne du 4 avril 2014.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F - 75004 Paris, Tél : +33 144594400, courriel : Grefte.ta-paris@juradm.fr, Fax : +33 144594646, adresse internet : <http://paris.tribunal.administratif.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 10 juin 2022

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3876019**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 75 - Paris

Rappel 1: 91 - Essonne

Rappel 2: 92 - Hauts-de-Seine

Rappel 3: 93 - Seine-Saint-Denis

Rappel 4: 94 - Val-de-Marne

Rappel 5: 95 - Val-d'Oise

Rappel 6: 77 - Seine-et-Marne

Rappel 7: 78 - Yvelines

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

DFA-SAFD 7 avenue de la Porte d'Ivry
75013 - Paris

Adresse d'expédition :

-